

Frank-Walter Steinmeier succédera à Joachim Gauck comme président fédéral de l'Allemagne le 12 février prochain

Corinne Deloy

Analyse

Le 6 juin dernier, le président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, annonçait qu'il ne solliciterait pas un deuxième mandat en 2017. Le 14 novembre, après plusieurs mois de négociations, l'Union chrétienne-démocrate/Union chrétienne-sociale (CDU/CSU) et le Parti social-démocrate (SPD), soit les deux plus importants partis politiques du pays, qui forment d'ailleurs le gouvernement de «grande coalition», se sont mis d'accord sur le nom du successeur de Joachim Gauck en la personne de Frank-Walter Steinmeier (SPD), actuel ministre des Affaires étrangères.

Un échec de la CDU ?

Dès l'annonce de Joachim Gauck de ne pas se représenter, la chancelière Angela Merkel (CDU) avait envisagé de proposer la candidature de plusieurs personnalités à la présidence de la République : Marianne Birthler (Alliance 90/Les Verts, B90/DG), qui a décliné la proposition, l'actuel président du Bundestag Norbert Lammert (CDU) ou le président de la Cour constitutionnelle, Andreas Vosskuhle. Les candidatures de la ministre de la Défense Ursula von der Leyen (CDU) et du ministre des Finances Wolfgang Schäuble (CDU) ont également été envisagées.

Par ailleurs, l'Union chrétienne-sociale a mis son veto à la candidature de Winfried Kretschmann (B90/DG), actuel ministre-président du Bade-Wurtemberg, en raison du soutien de l'élu à la mise en place d'un impôt sur la fortune.

Angela Merkel n'a cependant pas réussi à imposer un candidat de la CDU.

Toutefois, le soutien de la chancelière à la candidature de Frank-Walter Steinmeier démontre la stabilité de sa coalition gouvernementale et lui permet d'écartier un éventuel rival dans la course à la chancellerie.

« C'est un choix guidé par la raison » a déclaré Angela Merkel. « Frank-Walter Steinmeier est un homme du centre, respecté par les chefs d'entreprises et par la société civile en Allemagne comme à l'étranger. En

ces temps d'incertitude et d'instabilité, notre soutien à la candidature de Frank-Walter Steinmeier est un signe de stabilité ; il est judicieux et important » a-t-elle ajouté.

« Frank-Walter Steinmeier a montré par le passé qu'il cherchait à aplanir les différences et à œuvrer au compromis même en période difficile » a indiqué Peter Tauber, secrétaire général de la CDU.

Un succès des sociaux-démocrates ?

Le Parti social-démocrate a réussi à avoir le dernier mot et imposer son candidat dans les négociations. Selon les sondages, Frank-Walter Steinmeier est la personnalité préférée des Allemands. Une enquête d'opinion réalisée par l'institut Forschungsgruppe Wahlen pour la chaîne de télévision ZDF au début du mois de novembre dernier montre que le ministre des Affaires étrangères est la personnalité la plus populaire auprès des Allemands, devant le ministre des Finances Wolfgang Schäuble et la chancelière Angela Merkel. Selon l'institut Forsa, 58% des sympathisants du SPD souhaitent que Frank-Walter Steinmeier représente le parti aux élections législatives du 24 septembre prochain. Seuls 20% d'entre eux se prononcent en faveur de l'actuel dirigeant du parti, le vice-chancelier et ministre de l'Économie et de l'Énergie, Sigmar Gabriel, qui est ainsi débarrassé d'un challenger plus populaire.

Élections présidentielles en Allemagne

12 février 2017

Trois autres personnes sont candidates à l'élection présidentielle : Christoph Butterwegge, politologue de l'université de Cologne, nommé le 21 novembre dernier par le Parti de gauche (Die Linke, DL) ; Albrecht Glaser, vice-président de l'Alternative pour l'Allemagne (AfD), nommé le 30 avril dernier et enfin Alexander Holt, juge et personnalité télévisuelle, présenté par le parti des Electeurs libres (Freie Wähler, FW) dirigé par Hubert Aiwanger.

La fonction présidentielle

Le président de la République fédérale d'Allemagne est élu par l'Assemblée fédérale allemande (*Bundesversammlung*) qui comprend 1 260 membres : les 630 membres du Bundestag, chambre basse du parlement, et un nombre égal d'élus des seize *Länder* du pays, députés des parlements régionaux ou personnalités de la société civile. L'élection se fait à bulletins secrets, à la majorité absolue lors des 1er et 2e tours. Si aucun candidat n'atteint cette majorité (soit 631 voix), un 3e tour est organisé au cours duquel celui ou celle qui réunit le plus grand nombre de suffrages sur son nom est élu(e).

La fonction présidentielle est, en Allemagne, essentiellement honorifique : le chef de l'Etat constitue toutefois une autorité morale pour ses compatriotes, son rôle dépassant les prérogatives que lui assigne la Loi fondamentale. Elu pour 5 ans, le président allemand

représente son pays sur la scène internationale. Il est le gardien du droit et de la Constitution, nomme et révoque les juges et fonctionnaires fédéraux, les officiers et les sous-officiers. Il peut également dissoudre le Bundestag dans deux cas précis : lorsque celui-ci ne réussit pas à élire un chancelier (c'est-à-dire si aucun candidat ne parvient à réunir la majorité des voix des députés au bout de trois jours, article 63 de la Loi fondamentale) ou lorsqu'une motion de confiance proposée par le chancelier en exercice n'obtient pas l'approbation de la majorité des membres de la chambre basse du parlement (article 68). Des élections législatives doivent alors être convoquées dans les 60 jours qui suivent la dissolution (article 39). Le Bundestag a été dissous à trois reprises : le 23 septembre 1972, le 6 janvier 1983 et le 21 juillet 2005.

Tout candidat à la fonction présidentielle doit être âgé d'au moins 40 ans et ne peut être réélu qu'une seule fois. Selon la Loi fondamentale, le chef de l'Etat ne peut appartenir ni au gouvernement ni à un organe législatif de la Fédération (*Bund*) ou de l'un des seize *Länder*. Il ne peut exercer aucune autre fonction publique (ou privée) rémunérée et n'est pas autorisé à faire partie de la direction ou du conseil d'administration d'une entreprise poursuivant des buts lucratifs.

Le successeur de Joachim Gauck à la présidence de la République fédérale d'Allemagne entrera en fonction le 18 mars prochain.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.